



UNION REGIONALE DES FRANCAS DES PAYS DE LA LOIRE

Association loi 1901
Siège social : 15, boulevard de Berlin
44040 NANTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



UNION REGIONALE DES FRANCAS DES PAYS DE LA LOIRE

Association loi 1901

Siège social : 15, boulevard de Berlin
44040 NANTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Régionale des Francas des Pays de la Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les immobilisations et amortissements afférents.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 22 mai 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2023			31.12.2022	PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	42 519	41 888	630	1 472	Fonds propres (avant affectation)	323 076	124 047
Terrains					Résultat de l'exercice	71 648	199 030
Constructions	3 443	1 471	1 972	2 316	Subventions d'investissement	500 000	500 000
Matériels d'activités	21 825	21 825			Total	894 724	823 076
Autres immobilisations corporelles	323 192	261 355	61 837	55 728	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	34 300	38 750
Créances rattachées à des participations	799 064		799 064	799 064	Provisions pour risques	3 440	3 440
Autres prêts et titres immobilisés	441 651	38 298	403 353	399 479	Provisions pour charges	341 918	327 355
Dépôts et cautionnements	2 184		2 184	2 113	Total	379 658	369 545
Total	1 633 879	364 837	1 269 041	1 260 173			
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées	683 729	768 908
Usagers - clients	453 378	17 600	435 778	421 242	Fournisseurs	114 506	124 555
Comptes courants Réseau	87 880		87 880	90 969	Dettes fiscales et sociales	142 211	152 540
Autres créances	27 585		27 585	22 038	Comptes courants Réseau	6 006	33 559
Trésorerie	491 001		491 001	539 184	Autres dettes	78 223	40 074
Charges constatées d'avance	31 339		31 339	31 108	Produits constatés d'avance	43 569	52 458
Total	1 091 184	17 600	1 073 584	1 104 541	Total	1 068 243	1 172 093
Total	2 725 062	382 437	2 342 625	2 364 714	Total	2 342 625	2 364 714

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de marchandises		
Prestations de service	1 980 549	2 142 497
Subventions d'exploitation	82 364	130 913
Dons et Mécénat		
Contributions financières	156 545	147 819
Autres produits	287 238	318 427
Reprises sur dépréciations et provisions	94 787	123 744
Utilisations des fonds dédiés	38 750	41 872
Quote-part subvention invest. virée au résultat	340	
Total	2 640 573	2 905 272
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	947 492	931 106
Aides financières et	81 180	70 467
Impôts et taxes	76 458	89 611
Salaires	800 204	912 408
Charges sociales	312 840	373 154
Autres charges	168 386	141 753
Dotations aux amortissements	18 499	23 931
Dotations aux dépréciations et provisions	123 765	118 838
Reports en fonds dédiés	34 300	38 750
Total	2 563 123	2 700 018
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	77 451	205 254
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	2 702	1 113
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions	4 363	3 907
Total	7 066	5 020
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts	11 869	12 692
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	11 869	12 692
RESULTAT FINANCIER (II)	-4 803	-7 672
RESULTAT COURANT (I + II)	72 648	197 582
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	29 768	4 948
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	15 000	
Total	44 768	4 948
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	45 768	3 466
sur opération en capital		33
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	45 768	3 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-1 000	1 448
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	71 648	199 030
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	39 000	
Bénévolat	82 100	96 000
Total	121 100	96 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	39 000	
Personnel bénévole	82 100	96 000
Total	121 100	96 000

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui dégage un excédent de 71 647.77€

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association :

- gérer la formation (action déconcentrée de la Fédération Nationale) et, en ce sens, de donner à l'équipe régionale les moyens de travailler,
- gérer les moyens affectés à l'activité régionale de la délégation,
- gérer éventuellement les actions en coopération de tout ou partie des départements qui composent l'unité régionale.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice 2023 est excédentaire à la suite des mesures prises visant à rééquilibrer l'exploitation et à reconstituer les fonds propres.

Baisse des prestations de la formation professionnelles de -9.48% et hausse des prestations de la formation habilitée de 18.96 %.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	42 518,80			42 518,80
Terrains				
Constructions et agencements	3 442,78			3 442,78
Matériel d'activités	21 825,25			21 825,25
Agencements & aménagements divers	19 809,51			19 809,51
Matériel de transport	8 600,00	23 300,00		31 900,00
Matériel informatique Mobilier de bureau	271 585,74	462,92	565,99	271 482,67
Immobilisations en cours				
Total	367 782,08	23 762,92	565,99	390 979,01

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- 1 téléphone portable 5G délégation
- 1 véhicule Fiat Talento Unité de gestion BAFA BAFA

Diminution : cession 1 téléphone portable délégation

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	41 047,04	841,41		41 888,45
Constructions et agencement	5%	1 126,56	344,28		1 470,84
Matériel d'activités	33% à 20%	21 825,25			21 825,25
Agencements & amén. divers	10%	19 170,69	387,24		19 557,93
Matériel de transport	25%	8 600,00	621,33		9 221,33
Matériel informatique+mobilier	33%	216 496,63	16 304,88	225,87	232 575,64
	20%				
	Total	308 266,17	18 499,14	225,87	326 539,44

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Créance rattachée à la participation SCI « Les Francas » (Subvention équipement Ville de Nantes*)	500 000,00		500 000,00
Créance rattachée à la participation SCI Les Francas (Financement nouveau siège social sur emprunt UR**)	299 064,24		299 064,24
Titres (SCI Francas (a))	363 686,28		363 686,28
Titres (Crédit Coopératif)	487,95		487,95
Autres prêts (C.I.L (c))	77 476,79		77 476,79
Dépôts et cautionnements (d)	2 184,40		2 184,40

* conventions Ville de Nantes et de compte courant SCI « Les Francas » / UR des Pays De Loire / AD Loire Atlantique (44)

** Crédit Municipal de Nantes / UR PDL : contrat prêt de 25 ans de 610 000 € avec acte de nantissement sur les 1120 parts détenues dans la SCI Les Francas par l'UR PDL. 492 000€ reversés en 2019 à la SCI – compensation avec créance liquide et exigible de l'UR sur la SCI en titres UR SCI 192 935.76€ (cf. ci-dessous).

(a) : parts sociales de la SCI « Les Francas » (propriétaire des locaux occupés par l'AD de Loire Atlantique et l'UR des Pays de Loire): 1120 parts de 1 000 Frs = 1 120 000 Frs = 170 750.52 € (soit 56 % des parts de la SCI)

+ 444 nouvelles parts de 434.54€ = 192 935.76€. Soit un nouveau total de 1564 parts représentant 64% des parts de la SCI au 26/09/2020. Selon des estimations récentes, leur valeur vénale se situe au-dessus de leur valeur nette comptable.

(c) : dépréciés à hauteur de 42 171.81€ pour prendre en compte l'érosion monétaire (prêts N remboursables en N+20 ans)

(d) : Lettre Entrammes 53 Dépôt Garantie 2 Loyers +révision +avenant 2 184.40€.

3. Stocks - Néant

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	445 443,72	14 733,55	430 710,17
Usagers douteux	2 866,50	2 866,50	0,00
Usagers non encore facturés	5 067,56		5 067,56
Total	453 377,78	17 600,05	435 777,73

5. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500450	AD50 La Manche	1 113,00
4500500	UR Bourgogne Franche-Comté	1 316,52
4500600	UR Bretagne	15 349,66
4500718	AD18 Cher	1 133,57
4500745	AD45 Loiret	73,14
4501944	AD44 Loire Atlantique	8 058,44
4501949	AD49 Maine et Loire	31 521,22
4501953	AD53 Mayenne	957,40
4501972	AD72 Sarthe	14 500,52
4501999	SCI UR Pays de Loire/AD44 Loire Atlantique	13 856,83
	Total	87 880,30

6. Autres créances

Subventions à recevoir	53,33
Fournisseurs dont avoir non encore reçu 10 368€	19 175,94
Partenaires liés à la Formation Habilitée et autres	4 233,04
Produits à recevoir dont liés à Uniformation	<u>4 122,50</u>
	27 584,81

7. Trésorerie

Crédit Coopératif compte principal	306 732,91
Crédit Coopératif FH	7 915,98
Crédit Coopératif FP Région	20 001,30
Crédit Coopératif Livret A	81 903,31
Crédit Coopératif Livret Associations Crédit	74 407,87
Caisse	<u>40,00</u>
	491 001,37

8. Charges constatées d'avance

Maintenance réseau informatique	13 536,25
Maintenance logiciels	10 106,45
Maintenance copieurs	2 521,20
Télécommunications	1 821,64
Divers frais de fonctionnement général et liés aux activités	<u>3 623,99</u>
	31 339,49

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

323 076,46€+ 71 647,77€ (excédent 2023) = 394 724,23€

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Ville de Nantes subvention Investissement nouveau siège social SCI « Les Francas »	500 000,00				500 000,00
Total	500 000,00				500 000,00

3. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
DRDJSCS Valeurs République Laïcité	5 750,00	1 000,00	5 750,00	1 000,00
RECTORAT Nantes Devoirs faits	33 000,00	33 300,00	33 000,00	33 300,00
Total	38 750,00	34 300,00	38 750,00	34 300,00

4. Provisions	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques (b)	3 440,00			3 440,00
Provisions pour risques A.D				
Provisions pour risques	3 440,00			3 440,00
Engagement de retraite du personnel (a)	247 489,07	34 030,99	51 639,87	229 880,19
Provision pour charges diverses (c)	79 866,00	75 000,00	42 828,65	112 037,35
Provisions pour charges	327 355,07	109 030,99	94 468,52	341 917,54
Immo. financieres (Prêts CIL)	42 171,80		3 873,84	38 297,96
Immo. financieres (droits Cœur d'Ardoise)	15 000,00		15 000,00	
Immo. financieres (Fonds Garantie crédit cooperatif)	243,28		243,28	
Usagers	3 185,00	14 733,55	318,50	17 600,05
Autres débiteurs				
Comptes courants Francas				
Dépréciations	60 600,08	14 733,55	19 435,62	55 898,01
Total	391 395,15	123 764,54	113 904,14	401 255,55

Dotations / reprises d'exploitation	123 764,54	94 787,02
Dotations / reprises financières		4 117,12
Dotations / reprises exceptionnelles		15 000,00
Total	123 764,54	113 904,14

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 113 904,14

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total 113 904,14

(a) : Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 40%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision, hormis pour les personnels administratifs. En 2022 : départs et transferts de personnel, au global reprises 27 492,21€. En 2023 Dotations de 34 030,99€ et reprise de 51 639,87€ suite départs de personnel.

(b) : 2020 Dotations provision risque créance forum international, 2022 reprises 1560€. (c) : 2022 provisions charges FP et Siège. /2023 provisions pour RH/mobilités stagiaires FP/FIDEC/Evenements Régionaux et départementaux

5. Emprunts et dettes assimilées	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (28/03/2017 – 6 ans cf 2020 report covid 28/03/2023)	2 563,84	2 563,84	0	0	0	0
Autres emprunts (26/06/19-25 ans - 2044) CMN	541 485,42	20 453,77	541 485,42	20 858,30	110 644,78	389 528,57
Autres emprunts PGE (03/07/20- 5 ans report covid 03/07/2026)	224 858,24	62 160,71	162 697,53	62 616,01	100 081,52	
Total	768 907,50	85 178,32	683 729,18	83 474,31	210 726,30	389 528,57

6. Fournisseurs

Fournisseurs, dont factures non parvenues 6 360€ **114 506,06**

7. Dettes fiscales et sociales

Personnel	1 889,28
CSE	478,87
Congés payés	78 266,86
Urssaf	30 370,00
Caisse Prévoyance Chorum	3 193,17
Caisse Retraite Malakoff Médéric	8 649,17
Mutuelle MGEN	599,44
Autres organismes sociaux	42,22
Médecine du travail Angers	108,00
CPAM	461,76
Prélèvement à la source	1 219,00
Taxe sur les salaires	5 481,00
Formation Professionnelle Uniformation	6 753,00
Taxe emploi Handicape AGEFIPH	4 608,00
Etat charges à payer	91,00
	142 210,73

8. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500000	Fédération nationale	599,25
4500629	AD29 Finistère	4 222
4501944	AD44 Loire Atlantique	517,88
4501985	AD85 Vendée	666,79
Total		6 005,92

9. Autres dettes

Comptes usagers	32 776,74
Autres créditeurs	4 491,84
Frais des bénévoles FH	23 731,41
Charges à payer diverses (dont 7 666,78€ liées à la FP et 6 283€ liés à la FH)	<u>17 222,78</u>
	78 222,77

10. Produits constatés d'avance (dont 42 750,20€ liés à la FH) **43 568,54**

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

	Exercice clos			Exercice précédent		
	Quantité	Nb stagiaires	Montant	Quantité	Nb stagiaires	Montant
Formation habilitée	8 845 Journées	1011	521 915,25	7 353 Journées	1011	438 743,25
Formation professionnelle (hors subvention et autres prestations)	63 568,60 Heures	509,17	913 979,35	71 258 Heures	691	1 009 742,05
Autres			158 313,80			130 203,91
	Total Prestations		1 594 208,30	Total Prestations		1 578 689,21

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
<i>Accompagnement et Animation de centres de loisirs affiliés aux Francas</i>		
<i>Accompagnement dans les AD Francas des Pays de Loire</i>	249 426,13	419 984,30
<i>Autres produits des activités annexes dont remboursement Uniformation 2023</i>	136 914,14	143 823,25
Total Prestations	386 340,27	563 807,55

2. Subventions d'exploitation	Exercice clos	Exercice précédent
Ministère Education Nationale/ rectorat	55 500,00	55 000,00
DRAJES – FDVA	10 500,00	42 000,00
Conseil Régional	0,00	0,00
Conseil Départemental	0,00	0,00
Communes	0,00	0,00
Aides à l'emploi et service civique (ASP)	5 703,33	9 030,06
FONJEP	10 661,00	24 283,00
Autres subventions	0,00	600,00
Total	82 364,33	130 913,06

3. Contributions financières	Exercice clos	Exercice précédent
CFA Equipements numériques/mobilité	31 028,63	15 262,95
AD85 Soutien mobilité FP/ CAF85	200,00	3 937,06
Fédération nationale – part fixe	95 000,03	95 000,00
Fédération nationale – part variable	18 838,19	18 479,80
Fédération nationale – Equipements numériques	11 478,59	
Fédération nationale – OFAJ		15 138,86
Total	156 545,44	147 818,67

4. Aides financières

	Exercice clos	Exercice précédent
AD44 Fédération nationale	19 455,50	17 058,60
AD49 Fédération nationale	16 768,60	15 244,20
AD53 Fédération nationale	13 518,00	11 202,80
AD72 Fédération nationale	14 478,70	12 000,40
AD85 Fédération nationale	16 959,00	14 961,00
Total	81 179,80	70 467,00

5. Produits exceptionnels

Régul Conciliation AD44	
Reprise Provision Cœur d'Ardoise 2014	29 768,00
	<u>15 000,00</u>
	44 768,00

6. Charges exceptionnelles

Régul Conciliation AD44	29 768,00
Participation Cœur d'Ardoise 2014	15 000,00
Subvention à reverser non réalisé VRL 2023	<u>1 000,00</u>
	45 768,00

Le journal officiel du 12/08/95 oblige les dispensateurs de formation professionnelle qui ont un statut de droit privé, à détailler les subventions reçues pour celle-ci dans les tableaux ci-après.

TABLEAU I Ressources de l'organisme

ORIGINE DES FONDS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
I RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	212,69	21,31	263,46	23,82
Etat, collectivités locales, états publics	39,93	4,00	51,02	4,61
Entreprises: Via Unifformation, Fongecif, OMA, FAF	32,51	3,26	41,04	3,71
Particuliers	0,00	0,00	0,42	0,04
Sous-total I	285,13	28,57	355,94	32,18
II RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS POUR PUBLICS SPECIFIQUES				
Instances européennes	10,51	1,05	5,28	0,48
Etat	38,00	3,81	42,40	3,83
Régions	203,66	20,41	180,60	16,33
Autres ressources publiques, Pôle Emploi, collectivités territoriales	0,00	0,00	17,28	1,56
Sous-total II	252,17	25,27	245,55	22,20
III AUTRES				
Autres organismes de formation	427,79	42,86	470,35	42,53
Autres ressources produits	32,98	3,30	34,10	3,08
Sous-total III	460,77	46,17	504,45	45,61
Total des ressources	998,07	100,00	1 105,94	100,00

TABLEAU II Décomposition des actions par finalité

FINALITE DES ACTIONS	Exercice clos		Exercice précédent	
	Montant en K€	%	Montant en K€	%
Diplômantes (1)	822,93	82,45	929,20	84,02
Perfectionnement prof. et qualifiant(2)	91,05	9,12	80,55	7,28
Autres	84,09	8,42	96,20	8,70
Total	998,07	100,00	1 105,94	100,00

(1) Diplômes nationaux, titres homologués. (2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations.

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1) au 31/12	E.T.P. (2) sur l'année	Effectif (1) au 31/12	E.T.P. (2) sur l'année
Cadres	6	5,73	4	4,87
Employés	18	15,36	19	21,8
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)			1	1
Total	24	21,09	24	27,67

(1) Effectif à la clôture quelle que soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	27	229	17	161,5

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieurs KONICA OMR (contrats Nantes sur relevés)

Photocopieurs KONICA OMR (contrats locations Nantes/53/72/85 9044.80€/an)

LETERTRE Entrammes 53 bail commercial 01/04/21 (9 ans) 3 bureaux 8 stationnements + Avenant 01/01/2024 location salles (2024 1149€/mois)

Iliane CCLS loc. Firewall Stormshield 02/02/22 au 01/02/25 (296,24€x14 M) 4 147.36

Free2Move/CREDIPAR Loc. sans OA véhicule C3 GD783PV 30/12/21 au 29/12/25 (346,63€x24M) 8 296.75

PSA/CREDIPAR Crédit-bail véhicule C3 FF613VK 30/09/22 au 31/10/26 (425,25€x46M) 14 458.50

GEMY/CGI FINANCE LOA véhicule C3 FJ516CQ 25/03/23 au 05/04/27 (215,18€x49M) 8 607.20

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association :

Des parts sociales détenues par l'UR dans la SCI « Les Francas » (1120 parts soit 56% du capital) sont nanties au profit du Crédit Municipal de Nantes dans le cadre de l'emprunt de 610 000 € contracté par l'UR Pays De Loire (PDL) d'une durée de 25 ans à compter du 24 juin 2019. L'UR PDL est liée à la SCI, par des conventions de comptes courants en date du 11 avril 2018.

Engagements donnés :

Les associations départementales des Pays de Loire ont participé et continuent de participer annuellement au financement des indemnités de départ en retraite des personnels chargés de mission employés par l'Union Régionale des Francas des Pays de la Loire et mis à disposition totalement ou partiellement auprès des associations départementales précitées. L'UR Francas des Pays de Loire s'est engagée à reverser aux ADs les sommes de ces indemnités en cas de départ des salariés concernés pour un motif autre que la retraite ou le licenciement (sauf pour faute).

L'Union régionale des Pays de la Loire des Francas s'est engagée conventionnellement à reverser à l'association départementale du Maine et Loire la somme de 14 554.58 € et à l'association départementale de la Mayenne la somme de 847.76€ en cas de départ de la Fédération nationale des Francas du Délégué national formation Bretagne Pays de la Loire pour un motif autre que la retraite ou le licenciement pour motif non privatif d'indemnité.

Engagements reçus : La Fédération nationale des Francas s'est engagée conventionnellement à reverser à l'UR Pays de Loire la somme de 24 224.44 € en cas de départ du Délégué national formation Bretagne Pays de la Loire pour un motif autre que la retraite ou le licenciement pour motif non privatif d'indemnité.

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

En 2023 130 jours de mise à disposition de locaux valorisés à 39 000€ (écoles, centres loisirs pour BAFA-BAFD)

b) Bénévolat / Personnel bénévole

En 2023, le bénévolat est répertorié ainsi :

63 jours par les cadres militant.es valorisés à 6 300€ (les membres du bureau de l'UR / les membres du CA / Les participants aux conférences des ADs - commission / les responsables de session BAFA-BAFD)

360 jours par les militant.es valorisés à 36 000€ (les formateurs BAFA/BAFD)

398 jours par les bénévoles valorisés à 39 800€ (les certificateurs FP / intervenants)

Soit un total de 821 jours, ce qui représente environ 3.16 temps plein valorisés à 82 100€

En 2022 un total de 960 jours, ce qui représente environ 3.69 temps plein valorisés à 96 000€